

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-28	INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE
--------------	-----------	--

ENTENDU le rapport de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire, selon lequel :

Madame Liliane Bortoluzzi, élue sur la liste « Sillingy à cœur », a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Dans ce cadre, la Commune de Sillingy a proposé au candidat suivant sur la liste « Sillingy à cœur », Madame Marina RABATEL, de siéger au Conseil Municipal. Elle a accepté la proposition qui prend effet à compter de ce Conseil Municipal en date du 29 avril 2024.

Les commissions auxquelles elle participera seront définies par délibération au prochain Conseil Municipal. Madame Marina RABATEL est donc appelée à remplacer Madame Liliane Bortoluzzi au sein du conseil Municipal. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et joint à la délibération.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- De prendre acte de la démission de Madame Liliane BORTOLUZZI et de l'installation de Madame Marina RABATEL en qualité de conseillère municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	27	0		0	

PREND ACTE de la démission de madame Liliane BORTOLUZZI

PREND ACTE de l'installation de madame Marine RABATEL en qualité de conseillère municipale

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.




Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 02/05/2024

De sa mise en ligne le : 02/05/2024



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2024**

Séance du **29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures cinq, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 28

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Eric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	X		
Roger DALLEVET	X						
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2024-28 INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270

Vu la délibération n°2020-27 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 relative à l'installation des conseillers municipaux,

Vu le courrier de Madame Liliane BORTOLUZZI en date du 8 avril 2024 et réceptionné en mairie le 8 avril 2024 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Vu le courrier de monsieur le maire de la commune de Sillingy en date du 16 avril 2024 informant Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de la démission de Madame Liliane BORTOLUZZI,

Vu le courrier en date du 16 avril 2024 de Monsieur le Maire à l'attention de Madame Marina RABATEL lui proposant de siéger au Conseil Municipal,

Vu l'acceptation de siéger au Conseil Municipal de Madame Marina RABATEL adressée par courrier en date du 18 avril 2024 à l'attention de Monsieur le Maire,

Vu le tableau du conseil Municipal ci-annexé :

Considérant, par conséquent, que Madame Marina RABATEL, candidate suivante de la liste « Sillingy à cœur », est désignée pour remplacer Madame Liliane BORTOLUZZI au Conseil Municipal,

Considérant que Madame Marina RABATEL, suivante de liste, a accepté de devenir Conseillère municipale,

